

Secrétariat général du gouvernement

Direction de la Sécurité Civile
et de la Gestion des Risques

Service de la planification
des risques technologiques et naturels

Bureau de la gestion
des établissements recevant du public

N° CS14-4000-000533

Nouméa, le 1er août 2014

Monsieur le directeur de la sécurité civile et de la
gestion des risques

à

Destinataires *in fine*

OBJET: Compte-rendu de la réunion du comité de pilotage du PPI UHS VALE - 31 juillet 2014

Réf : Arrêté HC/CAB/DSC/n° 14 du 27 février 2012 relatif aux dispositions spécifiques ORSEC PPI

P.J : Présentation informatique de la séance du 31 juillet 2014

Madame, Monsieur,

La direction de la sécurité civile et de la gestion des risques et plus particulièrement le service de la planification des risques technologiques et naturels a eu l'honneur de vous accueillir le jeudi 31 juillet 2014 à l'occasion de la réunion du comité de pilotage relatif au plan particulier d'intervention de l'usine hydrométallurgique du Sud VALE – PPI UHS VALE.

Veillez trouverer, ci-joint, le compte-rendu et la présentation informatique.

Attachant une grande importance à ce dossier, je vous remercie de bien vouloir me faire part de vos observations, par écrit, si vous estimez nécessaire de compléter ce document.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma parfaite considération.

DESTINATAIRES :

Directeur de la DSCGR
Directeur adjoint de la DSCGR
Chef du SOGC de la DSCGR
Directeur de la DIMENC
Chef du service des industries de la DIMENC
Chargé de mission auprès de la DIMENC
Inspecteur des ICPE de la DIMENC
Chef du bureau des opérations de la gendarmerie
Chef du MRCC
Directeur QHSE de VALE NC
Responsable de la sûreté de VALE NC
Chef de la brigade d'intervention de VALE NC

**COMPTE-RENDU DE RÉUNION N°1
DU COMITÉ DE PILOTAGE – PPI UHS VALE
31 JUILLET 2014**

Le 31 juillet 2014 de 14H00 à 17H15, la première réunion du comité de pilotage PPI de l'UHS VALE s'est tenue dans les locaux de la DSCGR.

Cette réunion intervient dans le cadre de la reprise du dossier PPI UHS VALE post transfert de compétence en matière de sécurité civile entre l'État et le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

En amont de cette réunion, les acteurs concernés par l'élaboration de ce dispositif ORSEC PPI ont démontré un manque d'opérationnalité et de pragmatisme du PPI UHS VALE dans sa version n°5 du 31 janvier 2013.

Il a donc été décidé de créer un comité de pilotage dit « restreint ». Ce comité a été initié pour évaluer la cohérence du document dans sa dernière version et apporter une réponse de sécurité civile immédiate et différée en fonction de l'aléa.

Le comité de pilotage devra être en mesure de communiquer, d'ici décembre 2014, un PPI UHS VALE capable de faire face à un événement de sécurité civile (ESC) majeur sur le site de l'usine du grand Sud de la Nouvelle-Calédonie.

En outre, le document constituera l'outil d'aide à la décision pour :

- engager une coopération des acteurs publics et privés impliqués dans ce dispositif ;
- garantir une montée en puissance et une coordination des moyens de secours ;
- assurer au directeur des opérations de secours (DOS) une fiabilité dans le choix des décisions à prendre pour l'organisation de la réponse en opérationnelle.

Personnes présentes :

DSCGR / SOGC
GENDARMERIE / B.OPERATION
DSCGR / SPRTN
VALE NC
VALE NC
DSCGR / SOGC
MRCC
DIMENC / inspecteur ICPE

INTRODUCTION

La séance de travail a débuté à 14H00. Elle a débuté par une présentation individuelle des membres du comité PPI UHS VALE.

DSCGR introduit la réunion par un rappel du contexte. Il a évoqué ensuite les raisons ayant conduit la révision du PPI UHS VALE.

L'ordre du jour a été le suivant :

- 1° - Présentation des objectifs à atteindre
- 2° - Présentation de l'état actuel du PPI VALE
- 3° - Présentation des nouvelles études de dangers et du POI du site UHS VALE
- 4° - Présentation de fiches de tâches par objectif
- 5° - Validation d'un retro planning
- 6° - Questions / Travaux à accomplir

SEANCE DE TRAVAIL (§1 à §4)

- les obligations imposées par le contexte réglementaire ;
- l'état des lieux des travaux réalisés depuis 2011 concernant l'usine VALE ;
- la méthodologie qui sera appliquée tout au long de l'élaboration du PPI VALE;
- la nécessité de nommer un chef de projet et d'un suppléant ;
- Les étapes à valider tout au long de l'élaboration du PPI ;
- La notion de fiches de tâches ou de travail ;
- L'intérêt des informations communiquées par les membres du comité.

(VALE) a présenté au comité de pilotage un bilan général des études de dangers et l'organisation des secours intégrés au site industriel VALE.

a rappelé l'importance que revêt l'élaboration des fiches reflexe du PPI. Ces plaquettes sont à considérer comme étant de véritables outils d'aide à la décision pour les acteurs, intervenants, opérateurs et décideurs. Elles seront validées au fur et à mesure de leur création par le comité de pilotage notamment dans les aspects de la réponse opérationnelle et la communication.

RETROPLANNING (§5)

Le rétroplanning est élaboré en concertation avec les membres du comité de pilotage. Les séances de travail ont été fixées selon le calendrier suivant :

GDH	LIEU	ETAPES	FORMAT	OBSERVATIONS
Mardi 19 aout 2014 8H30 – 12H00	DSCGR	Choix de dangers Enjeux	Sous comité	Revue des scénarii Identificat° des enjeux
Jeudi 28 aout 2014 8H30 – 12H00	DSCGR	Choix de la stratégie	Comité complet	Début de la rédaction du PPI version n°6
Mardi 02 septembre 2014 8H30 – 12H00	DSCGR	Bouclage Alerter	Sous-comité Vale / MRCC	Volet maritime
Mardi 09 septembre 2014 8H30 – 12H00	DSCGR	Bouclage Alerter	Comité complet	Gestion globale (qui, quoi, comment, avec quoi, quand, pourquoi) + coord° des alertes
Mercredi 1er octobre 2014 8H30 – 12H00	DSCGR	Protéger la population Lutter contre les effets Phase post accident	Comité complet	Présentation correction et/ou validation des fiches reflexes
Mardi 14 octobre 2014 8H30 – 12H00	DSCGR	Communiquer	Comité complet	Pré-rédaction des arrêtés + communiqués

Le comité a validé cette première version du calendrier. Il n'a pas été écarté l'ajout de dates supplémentaires en fonction de l'état d'avancement du document.

QUESTIONS / TRAVAUX À ACCOMPLIR (§6)

A – QUESTIONS / RÉPONSES

Q1 : (VALE) demande la possibilité de créer des sous-comités par domaines de reflexions (ex : sous-comité VALE / GENDARMERIE ; sous-comité MRCC / DSCGR).

R1 : La proposition est validée par le comité de pilotage. Cependant, le sous-comité composé informera le comité de pilotage (date, lieu, ordre du jour, participants) et lui adressera une synthèse de la séance de travail.

*

Q2 : (MRCC) pose la question de la valeur ajoutée du MRCC au sein du comité de pilotage ?

R2 : Le MRCC trouve toute sa place dans le comité de pilotage notamment en ce qui concerne la gestion des voies maritimes, l'extraction éventuelle d'embarcations situées dans la zone de danger et la mise en place d'un périmètre de sécurité maritime.

Q3 : (MRCC) évoque le concours des FANC dans ce type ESC technologique.

R3 : Cette remarque est prise en compte. Un rapprochement sera organisé auprès de l'EMIZ ou du COMSUP des FANC au moment venu.

*

Q4 : (DSCGR) informe qu'il y aura nécessité d'intégrer dans le dispositif d'autres services publics et privés (SP, SAMU, Associations, ambulances privées, etc.)

R4 : Une liste sera établie après concertation des membres composant le comité de pilotage. Les acteurs identifiés seront conviés au fur et à mesure de l'avancée du dossier PPI.

*

Q5 : (GEND) porte à la connaissance du comité que les responsables du Haut-Commissariat / EMIZ ne sont pas intégrés dans le comité. Par conséquent, comment seront-ils informés de l'état d'avancement des travaux du comité de pilotage ?

R5 : L'article 200-1 de la Loi Organique de 1999 prévoit : *“A compter du transfert de la compétence en matière de sécurité civile, le haut-commissaire peut prendre, dans tous les cas où il n'y aurait pas été pourvu par les autorités de la Nouvelle-Calédonie, toutes mesures nécessaires visant à assurer la sécurité civile.*

Ce pouvoir ne peut être exercé par le haut-commissaire qu'après mise en demeure adressée aux autorités de la Nouvelle-Calédonie restée sans résultat.”

Des liens et des contacts existent entre l'EMZ du Haut-Commissariat et la DSCGR. Aussi, l'EMZ est membre de droit au sein du COG988 si un ORSEC technologique - PPI industriel se produisait.

B – TRAVAUX DU COMITÉ À RÉALISER POUR LE 19 AOUT 2014

(DSCGR) demande à :

- (VALE) de communiquer les études de danger et les modélisations des zones en fonctions des scénarii retenus et leur cinétique;

- (VALE) et KEKENER (VALE) d'identifier les niveaux de confidentialités industrielles à respecter;

- (VALE) et KEKENER (VALE) de communiquer au comité de pilotage le nouveau POI après validation de la DIMENC;

- (GEND) de communiquer un état de lieux des moyens opérationnels (techniques, humains, organisationnels) de la gendarmerie susceptibles d'être engagés lors d'un ESC majeur ;

- (MRCC) de communiquer un état de lieux des moyens opérationnels (techniques, humains, organisationnels) maritimes susceptibles d'être engagés lors d'un ESC majeur ;
- LTN de communiquer un état de lieux des moyens opérationnels (techniques, humains, organisationnels) de la sécurité civile (SP, SAMU, autres...) susceptibles d'être engagés lors d'un ESC majeur ;
- SPRTN (DSCGR) de récupérer les plan communaux communaux de sauvegarde (PCS) des communes du Mont-Dore et Yaté afin d'identifier les habitations et les populations éventuellement localisées en zone(s) de danger(s);

DESTINATAIRES :

Directeur de la DSCGR
 Directeur adjoint de la DSCGR
 Chef du SOGC de la DSCGR
 Directeur de la DIMENC
 Chef du service des industries de la DIMENC
 Chargé de mission auprès de la DIMENC
 Inspecteur des ICPE de la DIMENC
 Chef du bureau des opérations de la gendarmerie
 Chef du MRCC
 Directeur QHSE de VALE NC
 Responsable de la sureté de VALE NC
 Chef de la brigade d'intervention de VALE NC